
RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

DOSSIER UNIQUE

CANTINE GARDERIE ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

1. Fiche d'inscription 2026/2027 : pour les enfants déjà scolarisés l'année passée à l'école des Tanneries, cette fiche est à récupérer dans le cartable de votre enfant, à **contrôler et à corriger proprement si besoin en ROUGE**.

Pour les nouvelles scolarisations, la fiche est à télécharger sur le site de la mairie www.belgentier.fr

2. Coupon des règlements intérieurs à dater et signer (à télécharger sur le site de la mairie)

3. Pour tout règlement bancaire : joindre le contrat de prélèvement + mandat de prélèvement + RIB (pièces téléchargeables sur le site de la mairie).

4. Fiche sanitaire de liaison : à télécharger sur le site de la mairie.

5. Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.

6. Pour les familles divorcées ou séparées : copie du jugement pour la garde de l'enfant.

7. Attestation de Quotient Familial de la CAF.

8. Attestation d'assurance « responsabilité civile (si responsable d'un accident) et individuelle corporelle (si victime d'un accident) » de l'enfant 2026/2027.

9. Autorisation de sortie : annexe 1 (à télécharger sur le site de la mairie).

10. Bon de modification : annexe 2 (à télécharger sur le site de la mairie).

Inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi

Pour inscrire votre enfant, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Téléchargez les annexes 1 et 2 ;

- Déposez le dossier complet en mairie ;

- Remettez ensuite les annexes au Bureau Education Jeunesse (situé dans l'école), uniquement lors des permanences suivantes :

- Mardi 9 juin 2026 toute la journée (de 8h à 10h et de 13h30 à 16h30)

- Jeudi 11 juin 2026 toute la journée de 8h à 10h et de 13h30 à 16h30)

- Lundi 15 juin 2026 toute la journée de 8h à 10h et de 13h30 à 16h30)

Important : les places étant limitées, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Ce dossier est à déposer **IMPÉRATIVEMENT** dans la boîte aux lettres de la Mairie dans une enveloppe fermée **avant le Mardi 30 Juin 2026.**

Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé par courrier.